



# Résumé

## Salaires et avantages sociaux à Postes Canada

### Dernière convention collective de l'unité urbaine

#### Salaires et autres indemnités

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Salaires</b>               | Facteurs et factrices – Salaire horaire entre 22,68 \$ l'heure et 30,36 \$ l'heure, plus toutes les heures supplémentaires payées jusqu'au double du taux horaire (p. ex., livraison la fin de semaine).<br>70 % du personnel du STTP se trouve au maximum de l'échelle salariale. |
| <b>Indemnité de vie chère</b> | Versement de l'indemnité de vie chère sur une base trimestrielle quand l'inflation est supérieure aux augmentations salariales négociées.  |

#### Congés annuels et autres congés

|   |   |
|---|---|
| <b>Congés annuels</b>                   | 3 semaines de congés annuels par année en commençant et jusqu'à 7 semaines de congés annuels par année pour le personnel comptant plus de 28 années de service. |
| <b>Congé de préretraite</b>             | 1 semaine de congé de préretraite par année en plus des congés annuels (jusqu'à 6 ans avant la retraite).   |
| <b>Congés pour raisons personnelles</b> | Jusqu'à 13 jours par année pour le personnel à temps plein.   |

#### Revenu garanti à la retraite qui augmente selon le coût de la vie

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Régime de retraite</b> | Régime de retraite à prestations déterminées (revenu garanti) avec des rajustements annuels selon le coût de la vie pour les personnes pensionnées. |
|---------------------------|---|

#### Emploi stable

|                          |   |
|--------------------------|---|
| <b>Sécurité d'emploi</b> | Tout le personnel de l'unité urbaine obtient la sécurité d'emploi en devenant régulier.<br>5 années de service ou plus : pas de mise à pied possible.<br>Moins de 5 années de service : mise à pied possible seulement si la personne refuse d'être mutée et la paie et les avantages sociaux seront maintenus jusqu'à 5 ans. |
|--------------------------|---|

#### Avantages sociaux complémentaires

|  |  |
|--|--|
| <b>Avantages sociaux</b>                     | Couverture complète pour le régime de soins médicaux complémentaire et les soins dentaires (95 % des coûts payés par Postes Canada) ainsi que l'assurance-vie.   |
| <b>Avantages complémentaires de retraite</b> | Couverture pour le régime de soins médicaux complémentaire, les soins dentaires et l'assurance-vie. La Société paie plus de 50 % des primes pour ces avantages.<br>Disponibles pour le personnel qui prend sa retraite après 15 années de service. |

#### Soutien au besoin

|   |  |
|---|--|
| <b>Programme d'assurance-invalidité de courte durée</b> | Jusqu'à 30 semaines de prestations à 70 % du salaire.  |
| <b>Assurance-invalidité de longue durée</b>             | Prestations d'assurance-invalidité de longue durée jusqu'à 70 % du salaire, avec rajustement annuel en fonction de l'Indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 3 % par année. |
| <b>Indemnités diverses</b>                              | 5 minutes pour se laver avant la pause-repas.  |